

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS697

AMENDEMENT

présenté par

Mme Liso, rapporteure, M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure M. Delautrette,
rapporteur et Mme Leboucher, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« répondre à »

le mot :

« remplir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.